

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS181

présenté par

M. Valletoux, M. Mesnier, M. Christophe, M. Gernigon, M. Albertini, M. Alfandari,
Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Favennec-Bécot, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet,
M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire,
Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu,
Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Villiers, Mme Violland et les
membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 5411-8 du code du travail est ainsi rétabli :

« *Art. L. 5411-8.* – L'établissement défini à l'article L. 5312-1 du Code du travail, doit remettre un rapport annuel au Parlement portant sur les contrôles effectués par l'établissement public de l'application des dispositions relatives à l'offre raisonnable d'emploi telle que définie à l'article L. 5411-6-2. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » avait redéfini l'Offre raisonnable d'emploi (ORE).

Un demandeur d'emploi s'engage avec Pôle Emploi sur un Pôle Emploi sur un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), prévoyant notamment la définition d'une ORE selon la situation personnelle du demandeur d'emploi. Il n'existe pas de données publiques sur les contrôles effectués auprès des demandeurs d'emploi.

La publication de ces données permettrait une meilleure compréhension ainsi qu'un meilleur contrôle de l'efficacité des dispositifs mis en place pour permettre une approche personnalisée du parcours de recherche d'emploi.

Le présent amendement vise à demander à Pôle Emploi de remettre au Parlement un rapport annuel sur l'application des contrôles effectués par l'établissement public sur l'application des dispositions relatives à l'offre raisonnable d'emploi.